

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

Centre Communal
d'Action sociale des
Adrets de l'Estérel

Nombre de membres

• en exercice : 13
• présents : 07
• votants : 07

Date de la convocation

19/02/2026

Objet de la délibération

**Affectation du
résultat de
fonctionnement -
Exercice 2025
N°04**

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou Sous-Préfecture
Le
Publié ou Notifié
Le

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 10 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le dix mars,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
des Adrets de l'Estérel

S'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la salle du conseil
municipal

Sous la présidence de Jean-Pierre KLINHOLFF,

Et après convocation faite par courriel.

Membres présents : Monsieur le Président KLINHOLFF Jean-Pierre,
Madame la Vice-Présidente RICHARD-MACCHIA Magali, BESSOUDO
Vanessa, BURON Jeannine, CÔTE Thomas, GRAILLE Elisabeth et
RAOUST Jean-Paul.

Membres excusés : CLIMENT Myriam, HEMSEN Alain, KAPHAN
Florence, GALLI Maxime, MASBOU Bernard et PEDRONA Jean-Marc.
Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : BESSOUDO Vanessa.

Experts : BOULARD Virginie, LUZ Sandy et MIGNONI Sophie.

Expert excusé : GUESDON Sandy.

=====

Monsieur Jean-Pierre KLINHOLFF, Président, propose à l'assemblée
d'approuver l'affectation de résultat de fonctionnement pour
l'exercice 2025.

AUSSI,

- **VU** l'instruction budgétaire comptable M-57,

Le Conseil d'Administration :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président,
- **APRES** avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de
l'exercice 2025,
- **APRES** avis de la commission « Affaires sociales, Petite Enfance,
Intergénérationnel, Logement-Habitat » en date du XXX,
- **STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de
l'exercice 2025,

- **CONSTATANT** que le CFU 2025 fait apparaître un excédent d'exploitation de 16 186,25 €,
- **APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

FONCTIONNEMENT :	
Résultat comptable de l'exercice	943,07 €
Résultat antérieur reporté	15 243,18 €
Résultat à affecter	16 186,25 €
INVESTISSEMENT :	
Besoin ou excédent d'investissement	0,00 €
Résultat antérieur reporté	0,00 €
Solde restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Résultat total d'investissement	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT :	
Réserve en investissement R1068	
Report en fonctionnement 002	16 186,25 €

- **SOUJET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,
- **AINSI** fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Vanessa BESSOUDO



Le Président,
Jean-Pierre KLINHOLFF



Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulon, 5, rue Jean Racine 83000 TOULON, pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception à la préfecture du Var
- Date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai